



Déclaration de conformité

Je soussigné(e) Magali JOFFROY, société Matfer, 9/11 rue du Tapis vert 93261 Les Lilas , agissant en qualité de RSE Groupe & Affaires Réglementaires , déclare que l'(les) objet(s) référencé(s) sur notre catalogue de la façon suivante:

Dénomination	Famille de matériaux et composants*	Code article
1000 cones papier imp 350ml	Papier	708764
1000 cones papier imp 660ml	Papier	708763
1000 cornets pap journal 17x17	Papier	708761
1000 cornets pap journal 13x13	Papier	708762

* dans le cas de matériaux multicouches, les composants au contact de l'aliment sont précisés de l'intérieur vers l'extérieur (le cas échéant les barrières fonctionnelles sont précisées)

Répond(ent) aux exigences établies dans les règlements ou directives européennes, décrets et arrêtés français et autres suivants, relatifs aux matériaux et objets en :

Papiers et cartons destiné(e)(s) à entrer en contact avec des denrées alimentaires.

DÉCRET N° 92/631

DÉCRET N° 2007/766

DÉCRET N° 2008-1469

FICHE DGCCRF MCDA n° 4 (v02 - 01/01/2019) "PAPIERS ET CARTONS"

Recommandations XXXVI du BfR relatives aux papiers et cartons

Dans les conditions normales et prévisibles d'emploi n'entraînant aucune modification inacceptable de la composition ou une altération des caractères organoleptiques de la denrée alimentaire, ce/ces objet(s) est/sont apte(s):

- Au contact de tous les types d'aliments.
- Répond(ent) aux exigences du système REACH règlement 1907/2006/CE et modifications.



- Objet-Emballage, seul (directive 94/62/CE) et modifications.

Cette déclaration de conformité a été établie sur la base des éléments suivants:

- Déclaration UE de conformité (du fabricant ou du metteur sur le marché).
- Analyses de migration globale:

Simulant(s) et conditions de test:

Simulants	Temps	Température
Acide acétique 3%	2h	70°C
Ethanol 10%	2h	70°C
Isooctane	0.5h	40°C

< aux limites autorisées

- Analyses des substances soumises à restriction:

Nom	Identification	Limite	Résultat
Teneur en PCP		0.1 mg/kg	< 0.1 mg/kg
Migration des phtalates			Conforme
Amines Aromatiques Primaires	AAP	0.01 mg/kg	< 0.01 mg/kg
Bisphénol A		0.1 mg/kg	< 0.1 mg/kg
Présence MOSH/MOAH			Conforme
Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques		0.001 mg/kg	< 0.001 mg/kg
PFOA et PFOS		0.05µg/kg	<0.05µg/kg

Par analyse: Différentes conditions selon le test

- Présence d'additifs à double fonctionnalité:

E170, E171, E1520, E914, E527, E422



- Autres: Analyses complémentaires : examen sensoriel, inhibiteurs microbiens et résistance à la décoloration - Objet non destiné à l'alimentation infantile

Cette déclaration est valide uniquement pour le matériau ou l'objet tel que livré (emballage vide), et tant qu'il n'y a pas de modification réglementaire ou de changement susceptible d'entraîner une modification de l'inertie du matériau ou de l'article.

En toute hypothèse, la conformité s'entend sous réserve du respect des conditions de stockage, de manutention et d'utilisation prenant en compte les caractéristiques particulières du matériau ou objet, conditions telles que prévues par les usages ou les codes professionnels.

En cas de changement des caractéristiques du produit emballé, de sa composition ou de sa destination, ainsi que dans le cas d'une modification des conditions de mise en œuvre du matériau ou de l'objet, la personne destinataire de la présente déclaration doit s'assurer de la compatibilité contenant/contenu dont il assume, alors, seule la responsabilité.

Cette déclaration devra être renouvelée dans tous les cas où la conformité à ce qui précède n'est plus assurée et en cas de changement de la réglementation.

Les Lilas, le 17/02/2025
Magali JOFFROY, RSE Groupe & Affaires Réglementaires

